

AVIS AU PUBLIC

En vertu de l'article 24, § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public qu'une demande a été introduite à l'Administration de la gestion de l'eau par la société Thomas & Piron S.A. relative à la réalisation des infrastructures d'assainissement dans le cadre de la construction de deux maisons unifamiliales à Waldbillig sur les parcelles inscrites au cadastres sous les numéros 435/4831 et 435/4789.

Waldbillig, le 10 août 2022

Pour le Collège échevinal,

La bourgmestre,



La secrétaire f.f.,

